



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1101, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **8 mai 2018** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 20 h. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

**DEMANDE NO° 18-03 : 133, 143, 153, 173 et 183, boulevard Armand-Frappier  
Zone C-258**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- un site planifié comprenant 5 bâtiments sur plusieurs terrains, plutôt qu'un projet intégré comprenant 3 bâtiments, tout en considérant que les normes du projet intégré s'appliquent pour les lots distincts ne faisant pas partie du projet intégré, tel que prévu à la section 9 du chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » ainsi qu'au chapitre 2 « Terminologie », du Règlement de zonage 1101;
- des bâtiments dont la hauteur est inférieure à 9,40 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-258 du Règlement de zonage 1101, soit :
  - o 9,1 mètres pour 45 % de la surface du bâtiment situé au 133;
  - o 9,1 mètres pour 24 % de la surface du bâtiment situé au 143;
  - o 8,5 mètres pour 44 % de la surface du bâtiment situé au 183, 8,2 mètres pour 17 % de sa surface et 7,6 mètres pour 20 % de la surface de celui-ci.

Cet immeuble porte le numéro de lot **6 135 860** du cadastre du Québec.

**DEMANDE NO° 18-06 : 6, rue Paul-De Maricourt – Zone H-133**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La construction d'un garage attenant à la résidence, d'une largeur intérieure de 9 mètres, plutôt qu'un maximum de 7,5 mètres, tel que prescrit au tableau 4.1 de l'article 4.1.7.4 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot **5 543 160** du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 17 avril 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate